

Il y a quelque 704 ans, Simon de Montfort réunissait le premier Parlement. Il se composait de barons, de nobles et de chevaliers. Il n'était pas constitué de représentants du peuple comme les membres de notre Chambre. Il était formé de la haute classe en révolte contre les suppôts du roi. Simon de Montfort a formé ce Parlement et au cours des ans, nous avons élaboré un régime parlementaire démocratique. Des rois et des reines y ont perdu la vie. Des gens sont morts sur le bûcher. Des chefs ont été abattus.

On pourrait s'enflammer au sujet de toute cette affaire, mais il faut se rappeler que cet héritage nous a été transmis, nous ne l'avons pas créé. De tout temps, on a combattu pour des principes, des règles et des ordonnances, qui ont été intégrés dans notre régime parlementaire. Je pense à la Grande Charte et à la Déclaration des droits. On les a adoptées pour créer le régime actuel. Si l'on veut étudier l'histoire, on a qu'à longer le corridor du sixième étage de cet immeuble pour en retrouver des souvenirs, depuis le premier premier ministre jusqu'au présent, pendant 300 ans.

Lors de la création du Parlement, on n'a pas imposé de limite à la durée des débats; c'était bien avant le XIX^e siècle. On n'avait jamais entendu parler de la clôture jusqu'à ce que les nationalistes irlandais, en prolongeant les débats de la Chambre, à la fin du siècle dernier, tentent de détruire le Parlement. On n'avait jamais entendu parler de la clôture dans cette enceinte jusqu'au siècle actuel. Le Règlement de cette Chambre a été modifié depuis les temps anciens. Examinons les antécédents.

Plus d'une fois, la Chambre a siégé toute la nuit. A l'époque, nous n'étions pas limités par des règles ou par des règlements et un député pouvait parler autant qu'il le voulait. Cela n'était rien pour Tupper, Sifton et Blake de parler pendant plusieurs heures dans cette Chambre et tous ont parfois dépassé neuf heures. Ce n'est que lorsque lord Balfour déclara qu'il fallait limiter le débat, en 1902, à la Chambre des communes britannique que la règle de la clôture a été appliquée. Il l'a proposée pour mettre fin à un débat qui s'éternisait. Auparavant les gens n'avaient jamais pensé aux règles ni aux règlements.

C'est en 1906, dans cette Chambre, que sous la direction de sir Wilfrid Laurier, la Chambre commença de mettre au point et de réviser les règles et règlements. Au fil des ans, des revisions ont eu lieu et des limites de temps ont été adoptées. Un député ne dispose maintenant que de 40 minutes pour parler à moins de l'assentiment, au lieu de longues heures comme à l'époque. Nous avons fait de

grands progrès. Il ne faut pas oublier que nous pourrions atteindre le point où un pas de plus vers la révision pourrait détruire tout ce qui a été acquis au long des années.

Que le premier ministre et les autres ministres du Canada sachent que nous sommes peut-être sur le point de détruire le parlementarisme. Si c'est cela que le gouvernement veut faire pour instaurer un nouveau régime, qu'il nous le fasse savoir. S'il veut notre appui, qu'il nous renseigne au sujet de ce nouveau régime, car nous voulons savoir par quoi il veut remplacer notre régime actuel. Si c'est là l'intention du gouvernement, qu'il nous mette au courant.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont pas entravé le gouvernement au cours de cette session, car il a fait adopter un grand nombre de mesures législatives.

On n'avait jamais eu recours à la clôture avant que les nationalistes irlandais essaient de détruire le Parlement britannique. On y a eu recours en 1913 dans cette enceinte. Elle fut instaurée par M. Borden et son gouvernement conservateur. Fait intéressant, ce fut Arthur Meighen qui présenta le bill, puis le condamna par la suite, parce qu'il conférait un trop grand pouvoir au gouvernement. Cette fois-là, Borden est allé trouver sir Wilfrid Laurier pour discuter la question, et lui a demandé de limiter la durée des débats. Il offrit à sir Wilfrid de fixer lui-même le délai, mais il refusa. Ce fut alors que l'article de clôture fut appliqué à propos du bill sur la marine après un long débat.

A l'époque, sir Wilfrid Laurier avait fait une inoubliable déclaration que d'autres députés, notamment le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont répétée à la Chambre. Il avait dit qu'il préférerait siéger dans l'opposition sans pouvoir plutôt que d'être contraint de faire ce que les conservateurs avaient fait alors grâce au pouvoir.

● (3.50 p.m.)

Voilà ce qu'un grand libéral, sir Wilfrid Laurier, pensait de la clôture. Au cours du siècle, on s'en est servi six fois. Elle a servi en 1917 lors de l'étude du bill sur l'acquisition du Nord et de la loi des élections en temps de guerre. C'est le gouvernement d'alors qui avait présenté ces bills, et il n'y a pas eu prolongation du débat dans aucun des deux cas. La clôture a ensuite été utilisée en 1926 par M. King dans le discours du trône. Si ma mémoire est bonne, en 1932, M. Bennett s'est servi de cette mesure à propos de la loi sur le chômage, après qu'un seul des quatre articles eut été étudié.